

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

---

**1.1 Identifiant du produit**

Nom de la substance : NLL

Code du produit : 41010014

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Solution neutralisante pour le rinçage de la verrerie de laboratoire

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur Getinge Life Science France

Adresse postale/boîte postale Box Etablissement de Tournefeuille  
30 Boulevard de l'Industrie – ZI Pahin Concerto

ID du pays/Code postal/Lieu 31170 Tournefeuille - France

Numéro de téléphone +33 (0)5 61 15 11 11

Numéro de fax +33 (0)5 61 15 16 16

e-mail lancersite@getinge.com

**1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence**

Disponible uniquement pendant les heures d'ouverture : +33 1 40 05 48 48

Disponible uniquement pendant les heures d'ouverture suivantes : 24h/24

**SECTION 2: Identification des risques**

---

**2.1 Classification de la substance ou du mélange****2.1.1 Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**Risques pour la santé: Flam. Liq. 3 H226  
Skin Corr. 1A H314**2.2 Éléments d'étiquetage***Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]*

Pictogrammes de danger:



Mot de signal: danger

Mentions de danger/conseils de prudence :

H315	provoque des irritations cutanées
H318	provoque des lésions oculaires graves
P260 :	ne pas respirer les vapeurs/les gaz.
P264	se laver soigneusement les mains après manipulation.
P280	porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection pour les yeux/une protection pour le visage.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/prendre une douche.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer.
P405	garder sous clef.

### 2.3 Autres risques

Le produit dégage des vapeurs puissantes, manipuler avec précaution.

## SECTION 3: Composition/informations sur les ingrédients

N° CAS	N° CE	N° d'index	N° d'enregistrement REACH	% [poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) N° 1278/2008 (CLP).
64-19-7	200-580-7	607-002-00-6	01-2119475328-30-xxxx	20 %	Acide acétique	Limites de concentration spécifiques Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 90 % Skin Corr. 1B; H314: 25 % ≤ C < 90 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %

## SECTION 4: Premiers soins

*Fiche de données de sécurité***4.1 Description des premiers soins**

Contact avec les yeux :	rinser immédiatement les yeux à l'eau, en écartant les paupières pendant au moins 10 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec la peau :	enlever les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et consulter immédiatement un médecin.
Inhalation :	en cas d'irritation, transporter la victime à l'extérieur, au chaud, et la maintenir au repos, consulter immédiatement un médecin.
Ingestion :	ne pas faire vomir. Si la victime est consciente, lui faire boire de l'eau, consulter immédiatement un médecin.
Équipement de protection individuelle du secouriste :	capable d'empêcher le contact. Voir section 8.2.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Danger pour les yeux :	provoque de graves irritations et lésions.
Danger pour la peau :	provoque des irritations.
Danger pour les voies aériennes :	l'inhalation des vapeurs peut causer une irritation des voies respiratoires.
Autres risques :	

**4.3 Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial**

Pas d'attention ou de traitement requis en complément de la section 4.2.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre les incendies**

---

Risque d'inflammabilité : non combustible.

**5.1 Moyens d'extinction**

Utiliser de la mousse, un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut générer des fumées toxiques en cas d'incendie.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Aucun danger particulier résultant du mélange.

**SECTION 6: Mesures en cas de diffusion accidentelle.**

---

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Prendre des précautions pour éviter tout contact. Utiliser un Équipement de Protection Individuelle comme décrit dans la section 8  
Éloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Le renversement peut rendre les sols

*Fiche de données de sécurité*

glissants. Garder la zone dégagée. Respecter les règlements.

**6.2 Précautions environnementales**

Éviter de laisser les déversements contaminer les cours d'eau.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour les petites quantités, éponger ou utiliser une substance absorbante inerte.

Grandes quantités : contenir et éponger ou pomper dans des conteneurs appropriés aux fins d'élimination.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Observer le conseil donné dans les sections 8 et 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

---

Durée de conservation : 24 mois dans les conteneurs d'origine fermés.

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas mélanger avec d'autres produits. Respecter une bonne hygiène industrielle.

**7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Stocker au frais, au sec, à l'abri du gel, à l'écart des oxydants puissants et des alcalis. Stocker debout dans les conteneurs d'origine.

Température de stockage recommandée 5-25 °C.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)**

Utilisation en machine uniquement, pas à la main.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection personnelle**

---

**8.1 Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition sur le lieu de travail

Acide acétique 25 mg/m<sup>3</sup>

Limites d'exposition sur le lieu de travail : TWA de 8 heures (recommandé)

**8.2 Contrôles de l'exposition**

Ces mesures sont suggérées sur la base des méthodes d'utilisation générale et ne conviennent peut-être pas à toutes les utilisations potentielles du produit. L'utilisateur doit réaliser une évaluation complète des risques de leurs processus et systèmes de travail spécifiques.

Protection des yeux :	utiliser une protection pour les yeux adaptée au processus selon la norme BS EN 166.
Protection des mains :	porter des gants en pvc ou en latex. Le choix exact des gants dépend de l'évaluation des risques spécifiques.

*Fiche de données de sécurité*

Protection du corps :	capable d'empêcher le contact.
Protection des voies aériennes :	utiliser dans une zone bien ventilée, éviter de respirer les vapeurs, porter un masque protecteur EN149 si nécessaire.
Autre protection :	

Équipement de protection individuelle :



Les exigences exactes concernant l'équipement de protection personnelle doivent être déterminées à partir de l'évaluation des risques spécifiques des processus mis en œuvre.

Protection environnementale : empêcher le mélange de contaminer les cours d'eau.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

---

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect :	liquide transparent	
Odeur :	fortement acide	
pH (typique) :	3,3 1% dans l'eau (typique).	
Point d'ébullition initial :	>100 °C.	Point d'éclair : aucun.
Température d'auto-inflammation :	aucune.	Viscosité : fluide.
Propriétés explosives :	aucune.	
Propriétés oxydantes :	aucune.	
Pression de vapeur :	17,5 mm Hg à 20 °C.	
Solubilité :	miscible avec l'eau	
Densité relative à 20 °C (typique) :	1,026	

### 9.2 Autre information

Non mesuré

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

---

### 10.1 Réactivité

Incompatible avec les agents oxydants puissants et les alcalis.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse susceptible de se produire.

### 10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes.

**10.5 Matériaux incompatibles**

Incompatible avec les agents oxydants puissants et les alcalis.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Inconnus.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

---

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë :	ne contient aucun ingrédient classé comme sévèrement toxique.
Corrosion/irritation cutanée :	le mélange est classé [...]. Voir section 2.
Lésions/irritations oculaires graves :	le mélange est classé [...]. Reportez-vous également au chapitre CC 4.
Sensibilisation cutanée ou respiratoire :	ne contient aucun ingrédient classé comme sensibilisant.
Mutagénicité sur les cellules germinales :	ne contient aucun ingrédient classé comme mutagène.
Cancérogénicité :	ne contient aucun ingrédient classé comme cancérogène.
Reprotoxicité :	ne contient aucun ingrédient classé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique :	Ne contient aucun ingrédient classé STOT SE.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée :	ne contient aucun ingrédient classé STOT RE.
Toxicité par aspiration :	ne contient aucun ingrédient classé Asp Tox.

**Voies d'exposition/symptômes**

Eye contact:	provoque de graves irritations et lésions.
Skin contact:	provoque des irritations.
Inhalation:	l'inhalation des vapeurs peut causer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion:	toxicité modérée, l'acidité causera des irritations et des lésions au niveau du tractus gastro-intestinal.

**SECTION 12: Informations écologiques**

---

**12.1 Toxicité**

Non classé comme dangereux pour l'environnement. Le pH bas peut avoir une incidence sur les organismes aquatiques si le produit est libéré dans les cours d'eau.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Tous les ingrédients organiques sont biodégradables s'ils sont bien dilués.

**12.3 Bioaccumulation potentielle**

Ne devrait pas se bioaccumuler.

*Fiche de données de sécurité***12.4 Mobilité dans le sol**

Ce produit a une grande solubilité dans l'eau

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ne contient aucun ingrédient classé PBT ou vPvB.

**12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne**

Aucune propriété de perturbation endocrinienne n'est connue.

**12.7 Autres effets nocifs**

Aucun effet nocif n'est à prévoir.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

---

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les effluents de procédés peuvent normalement être rejetés dans les égouts (sous réserve d'exceptions restreintes).

Grandes quantités : éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise autorisée spécialisée dans les déchets chimiques.

Les conteneurs vides nettoyés peuvent être recyclés lorsqu'il existe des installations de recyclage, ou envoyés à un site d'enfouissement ou d'incinération lorsque c'est autorisé.

**SECTION 14: Informations concernant le transport**

---

**14.1 Numéro ONU :**

2790

**14.2 Nom d'expédition ONU :**

Solution d'acide acétique (plus de 10 % et moins de 50 % d'acide, en masse)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport :**

8

**14.4 Groupe d'emballage :**

III

**14.5 Risques pour l'environnement :**

Not classified as dangerous for the environment.

**14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur**

Aucune précaution particulière.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le transport en vrac.

**SECTION 15: Informations réglementaires**

---

*Fiche de données de sécurité***15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Contenu conforme au règlement (CE) N° 648/2004 sur les détergents :

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

**SECTION 16: Informations de commande**

---

Mentions de danger relatives aux ingrédients (voir section 3)

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), Annexe II.

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances, à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, d'utilisation, de fabrication, de stockage, de transport, de distribution et d'élimination en toute sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances, ou utilisables dans tout procédé de fabrication.